



Fusions de corps et ... réactions en chaîne

Le 22 novembre dernier l'administration a convié par mail les élus des CAP des Techniciens de Recherche (TR) et des Secrétaires de Documentation (SDOC) et les organisations syndicales du ministère à une réunion dont l'objet était *d'arrêter ensemble le choix d'une option de fusion de corps* [sic]. Cette réunion était tenue par Mme Véronique Roblin, chef du bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire et M. Marc Oberlis, sous-directeur de la Direction des métiers et des carrières.

L'administration nous a d'abord rappelé l'obligation qu'il lui serait faite par la DGAFP de supprimer les corps à petits effectifs (moins de 150 agents). On notera que ce couperet pourrait concerner les TR (107 agents) mais absolument pas les SDOC (237 agents). Ces derniers sont pourtant bel et bien visés par le ministère !

- Une fusion interne des 2 corps

C'était dans cette optique de fusion interne que les représentants de l'administration lors de la réunion du 13 octobre dernier, nous avait vendu la fusion SDOC / TR. L'administration par la voix de M. Oberlis nous tient maintenant un discours inverse, en nous expliquant que cette fusion « *mariage de la carpe et du lapin* » n'est plus envisagée ! Mais qu'à cela ne tienne, l'administration nous propose immédiatement d'autres solutions miracles.

Les nouvelles options possibles selon elle sont :

- Une fusion interministérielle à horizon lointain pour les T.R

Une fusion de l'ensemble de la filière Recherche MCC avec celle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, avec des discussions du style qui gère qui, comme c'est le cas pour le projet de fusion des CHED avec leurs homologues de la filière interministérielle gérée par le ministère chargé de l'écologie. Ce projet, selon nos interlocuteurs, pourrait prendre beaucoup de temps... Nos collègues concernés se réjouissent alors de voir s'éloigner un mariage forcé (TR/SDOC) et de la prise en compte de l'ensemble de leur filière dans la réflexion.

- Une fusion des SDOC et des Bibliothécaires Assistants Spécialisés (BAS)

Les SDOC n'ont pas cette "chance". En effet pour eux, point de filière qui compte. On l'a dit : d'un côté le sort des CHED traité à part (et pas mieux), de l'autre les SDOC qu'il faut absolument dissoudre dans une fusion quelconque, fut-elle totalement imbécile. Les représentants de l'administration nous précisent bien que le ministère de l'Éducation nationale qui gère le corps des BAS (créé par la fusion interne des Assistants des Bibliothèques et les Bibliothécaires Adjoints Spécialisés, contre l'avis unanime des représentants des personnels) ne semble pas opposé à cette fusion. Et rajoute que celle-ci conditionne l'entrée des SDOC dans le nouvel espace statutaire de la catégorie B, brandi comme une avancée formidable pour les déroulements de carrière ... malgré l'opposition farouche des organisations syndicales lors de sa création. On voit là que le dialogue est véritablement la première priorité de nos dirigeants.

La CGT se prononce donc CONTRE cette nouvelle proposition de fusion.

Elle demande :

- la reconnaissance des "métiers" exercés. Nous souhaitons le maintien d'une filière documentaire clairement identifiée et enrichie au sein du Ministère de la Culture et de la Communication.
- qu'une étude des fonctions documentaires exercées par les agents soit réalisée. Ce travail serait à faire non pas uniquement au regard des secrétaires de documentation mais aussi avec les autres corps de B, comme avec ceux de C et même de A pour identifier nos collègues chargés de ces missions sans y être statutairement et qui pourraient ainsi montrer la richesse et le volume de la filière documentaire du MCC.

L'administration s'est engagée à réaliser une première partie de cette étude à partir des feuilles d'évaluation annuelle des secrétaires de documentation et ainsi identifier les fonctions exercées par chacun. Elle devrait nous restituer cette étude lors de la prochaine réunion.

N'oublions pas que si nous avons évité le mariage de la carpe et du lapin comme cela nous a été si joliment dit, nous ne devons pas devenir l'agneau face au loup.

Une prochaine réunion avec l'administration sera programmée en janvier 2012, aussi n'hésitez pas à faire remonter vos doléances par l'intermédiaire de vos élus.

Secrétaires de documentation		Techniciens de recherche	
Sylvie TREILLE	SCN/Biblio musées de France	Gautier BASSET	DRAC CHAMPAGNE ARDENNE
01 40 15 35 72	sylvie.treille@culture.gouv.fr	03 26 70 63 44	gautier.basset@culture.gouv.fr
Véronique DIGNAC	SCN/LABO DE RECHERCHE	Vincent GARENAUX	DRAC CHAMPAGNE ARDENNE
01 60 37 77 80	veronique.dignac@culture.gouv.fr	03 26 70 63 34	vincent.garenaux@culture.gouv.fr
Christophe UNGER	EP BNF	Jean-Marie PATIN	DRAC NORD PAS DE CALAIS
01 53 79 49 01	christophe.unger@bnf.fr	03 28 36 78 59	jean-marie.patin@culture.gouv.fr
Djamila BERRI	EP MUSEE DU LOUVRE	Georges CAMILE	CNL
01 40 20 84 44	djamila.berri@louvre.fr	01 49 54 68 32	georges.camile@centrenationaldulivre.fr
Joël TAUZIEDE	ARCHIVES NAT PARIS		
01 44 61 85 24	joel.tauziede@culture.gouv.fr		
Olivier GUERIN	EP MUSEE DU LOUVRE		
01 40 20 56 07	olivier.guerin@louvre.fr		

La CGT rappelle qu'elle n'est pas par principe opposée à des fusions de corps si celles ci remplissent 2 conditions :

- qu'elles soient un plus pour les missions exercées
- qu'elles soient un plus pour les personnels

En tout état de cause aucune de ces conditions n'est aujourd'hui satisfaite !

Ref : Décret n° 2011-1140 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des bibliothécaires assistants spécialisés (NOR: ESRH1112737D), Version consolidée au 01 octobre 2011